

Quatre ans de prison pour les proxénètes

Trois personnes ont été condamnées ce mardi pour avoir prostitué une jeune fille de 14 ans à Angoulême et Ruelle en 2024. Récit d'un calvaire.

ANTOINE BENEYTOUT
a.beneytout@charentelibre.fr

« **T**reize jours pour broyer une humanité. » C'est avec ces mots que le procureur Benoît Bernard a commencé son réquisitoire ce mardi. Treize jours, du 26 mai au 7 juin 2024 durant lesquels Maya (1), 14 ans a été trimballée dans plusieurs Airbnb de l'agglomération d'Angoulême pour y être prostituée, droguée, souillée « par des gens qui ne sentent pas bon, des vieux, des hommes violents », dicit son avocate Karine Brunaud. Chronique d'un calvaire où cette enfant « est devenue une chose », selon le procureur. Jusqu'à ses appels au secours désespérés sur la terrasse d'un appartement de Ruelle, le 7 juin 2024.

5 à 6 passes par jour

Pour ces faits, trois personnes étaient renvoyées devant le tribunal : Nathanaël Piet, 22 ans, Brayan Maillard, 29 ans et Chloé, 26 ans. Maya était une ado fragile. Abusée à 13 ans, harcelée au collège. Le trio a

exploité jusqu'à la nausée sa vulnérabilité. D'abord il y a Nathanaël Piet, son « lover boy », qui est entré en contact avec elle sur Instagram. À dessein. Originaire du quartier de Bel-Air, déjà condamné pour avoir filmé un viol à 14 ans, il devait rembourser une dette de stup de 800€ à Brayan Maillard, le dealer de la bande. Le reste, c'est Nathanaël, 1,90m, une balafre sur la joue - « un contrat a été mis sur ma tête en prison » - qui l'explique : « On avait décidé de trouver une fille pour faire de la prostitution. » Dans le box, Brayan Maillard réfute et assure qu'il n'était au courant de rien malgré les évidences. À sa gauche, son coprévenu ne lésine pas sur les détails pour le faire plonger. Retour au printemps 2024, Nathanaël Piet commence à discuter avec Maya, il la rencontre, couche avec elle. « Je lui ai dit de faire ça avec moi car elle serait payée et je la protégerais. » Fin mai 2024, Nathanaël se rend en région parisienne pour récupérer Maya, aux mains d'autres proxénètes. Il est accompagné de Brayan Maillard. Au volant de la voiture : Chloé, une copine énamourée de Brayan. C'est la



Agathe Le Chippey, Karine Brunaud et François des Minières représentaient les parties civiles. photo CL

seule à posséder le permis de conduire. Au retour, le plan se met en route. Tour à tour, Nathanaël et Brayan réservent des Airbnb et postent des annonces sur le site Sexmodels. Le second fournit la drogue. Toute la cocaïne que Maya se met dans le nez pour supporter l'insupportable. À 14 ans. « Moi, je devais faire la sécurité », ajoute Nathanaël. « Je restais dans la salle de bains au cas où il se passe quelque chose, que des gens viennent nous braquer. » Maya doit supporter cinq à six passes par jour et partage l'argent avec Nathanaël qui redit à la barre qu'il entendait

« rembourser (s) a dette facilement ». « Pourquoi vous ne pensez pas à vous prostituer vous-même ? », le questionne Karine Brunaud, l'avocate de Maya. « L'idée que le sexe de quelqu'un que vous ne connaissez pas vous pénètre vous est insupportable ? » Pas de réponse. Il reconnaît toutefois avoir braqué un pistolet sur la tempe de Maya et lui avoir tiré les cheveux. Parce qu'il l'a soupçonné d'avoir « gardé des sous sur des passes. » Brayan, quant à lui, assure qu'il ne savait rien, bien qu'il ait loué deux Airbnb. « Je ne suis pas dans la prostitution, mais dans le stup. » Chloé

aussi fait mine de ne rien savoir, mais les enquêteurs ont retrouvé le site Sexmodels dans son historique. Dans cet océan de sordide, à la barre, les parents de Maya ont dit à leur fille, présente aussi, qu'ils étaient fiers d'elle. Sous emprise, Maya a effectué un séjour de 10 mois dans un centre spécialisé en Espagne. « Cela va un peu mieux. C'était une période de ma vie où je n'avais plus du tout envie de vivre. On m'a tellement souillée... J'ai donné ma confiance à des gens qui m'ont mise plus bas que terre. » « Mais l'enfant de 14 ans n'a jamais disparu », a relevé son avocate, citant un détail du dossier. « Elle a réclamé un hamster à Nathanaël. Parce que c'était une enfant. C'est un éclair d'enfance, dans cette espèce de boue qu'elle traversait. » Le chemin sera long. Sa famille le sait. 13 jours pour broyer une humanité, « des décennies pour s'en remettre », a dit l'avocat des parents François des Minières. De son côté, Nathanaël Piet a dit et redit qu'il était « dégoûté de lui-même » et qu'il avait détruit la vie de Maya. Il a écopé de six ans de prison dont deux ans de sursis probatoire, tout comme Brayan Maillard. Soit quatre ans ferme. Chloé a quant à elle été condamnée à 15 mois de sursis.

(1) Le prénom a été modifié

Mercredi 25
février

E.Leclerc



34%
en Tickets
E.Leclerc
avec la Carte*

SUR LES
CONSERVES
DE LÉGUMES⁽¹⁾

Réserves en vue !



TOUT CE QUI COMPTE POUR VOUS EXISTE À PRIX E.LECLERC

(1) Hors produits C'est qui le Patron ?! et Eco+. *Carte E.Leclerc 100 % gratuite et disponible immédiatement. Offre en Tickets E.Leclerc non cumulable avec des produits de la même gamme bénéficiant d'un autre Ticket E.Leclerc ou d'une autre promotion. Bon d'achat réservé aux porteurs de la Carte E.Leclerc, sur présentation en caisse de la Carte E.Leclerc et valable dès le lendemain de son obtention, cumulable sur la Carte E.Leclerc et utilisable sur tous les produits de l'ensemble des centres E.Leclerc participant au programme de fidélité. Les offres bénéficiant d'un Ticket E.Leclerc sont limitées à 15 produits par foyer par opération. Offre réservée à une consommation personnelle. Le magasin se réserve le droit de refuser toute demande d'une quantité supérieure aux besoins habituels généralement constatés pour une consommation personnelle. Offre interdite à la revente. Pour connaître la liste des magasins et des Drives participants, les dates et les modalités, appelez : ALLO E.Leclerc 09 69 32 42 52 du lundi au samedi de 9h à 19h.

POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. WWW.MANGERBOUGER.FR